

## VEILLE , ARGUMENTAIRE , RIPOSTE

« *Pourquoi le smic et les minima sociaux ne sont-ils pas évoqués dans le projet ?* »

1) L'enjeu des salaires et des contrats de travail est clairement présent dans le projet :

- à l'été 2012, aura lieu une "grande conférence économique et sociale" qui sera saisie des priorités du quinquennat. La question du smic et de son mode de calcul sera traitée avec les partenaires sociaux.
- une loi sera votée sur l'égalité salariale entre les femmes et les hommes : les entreprises qui y dérogeront après une période d'adaptation ne bénéficieront plus des exonérations de cotisations sociales.
- est prévue la présence des représentants des salariés dans les conseils d'administration et les comités de rémunération des grandes entreprises;
- la lutte contre la précarité, tant dans la fonction publique que dans l'entreprise, les entreprises qui abusent des contrats précaires voyant leurs cotisations d'assurance chômage augmenter.

2) Mais F. Hollande dit la vérité sur la gravité de la crise et l'état financier de la France : elles n'autorisent pas de promesses que nous ne pourrions tenir et qui éloigneraient les Français de la politique. La priorité aujourd'hui, c'est le redressement du pays dans la justice.

- priorité à la croissance : c'est le redressement productif, la réindustrialisation, la mobilisation de l'épargne et la réforme bancaire au service de l'investissement, la priorité aux PME grâce à une fiscalité plus favorable et une commande publique plus accessible, le soutien à la recherche, à l'innovation, à la formation. La priorité, c'est la montée en gamme de notre économie et l'emploi.

- priorité à la protection du pouvoir d'achat des classes moyennes et des ménages modestes :

- ▲ défense de l'épargne populaire (garantie de rémunération du livret A supérieure à l'inflation et tenant compte de l'évolution de la croissance) ;
- ▲ revalorisation de l'allocation de rentrée scolaire grâce à la légère baisse du plafond du quotient familial (pour un couple avec 3 enfants qui gagne à eux deux entre 2 et 3 smic : +230 euros) ;
- ▲ plan de rénovation thermique dans les logements pour alléger la facture chauffage ;

## VEILLE , ARGUMENTAIRE , RIPOSTE

- ▲ encadrement des loyers à la première location ou à la relocation dans les zones où les prix sont excessifs ;
- ▲ tarifs progressif de l'eau, du gaz et de l'électricité selon la consommation (et non selon les revenus) ;
- ▲ stricte limitation des abus bancaires ;
- ▲ meilleure maîtrise des dépenses de santé (encadrement des dépassements d'honoraires, action pour une baisse du prix des médicaments) ;
- ▲ réforme fiscale (l'instauration progressive d'un prélèvement simplifié sur le revenu allégera les impôts des couches modestes et stabilisera celui des classes moyennes).